

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.04.2022	21h17	22.329	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Anita Cuenat</b>
<b>Titre : Les contributions à la qualité du paysage (CQP) vont-elles être prolongées ?</b>
<b>Contenu :</b> Grâce aux efforts communs des agriculteurs, du canton, du Parc Chasseral et de la commune de Val-de-Ruz, à travers, entre autres, les CQP, les paysages d'allées du Val-de-Ruz ont été élus Paysage de l'année 2022. Sachant que les mesures vont prendre fin cette année, une prolongation est-elle envisagée ? Et, si non, existe-t-il d'autres mesures pour continuer à encourager la préservation des divers paysages cantonaux, et par conséquent de la biodiversité ?
<b>Souhait d'une réponse écrite : OUI</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Anita Cuenat		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Katia Della Pietra	Karin Capelli	

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 24 mai 2022

Le Conseil d'État se réjouit en premier lieu du prix « Paysage de l'année » remis conjointement à la commune de Val-de-Ruz, au Parc régional Chasseral et à l'Association Écoréseau & Paysage du Val-de-Ruz le 14 mai dernier. Ce prix n'est pas dû au hasard et il convient de relever les principaux éléments ayant conduit à son obtention.

Petit rappel :

- Le Val-de-Ruz est pionnier en matière de promotion de la biodiversité, l'écoréseau éponyme ayant été constitué il y a 22 ans sous l'impulsion du canton. En 2014, le projet paysage a été adjoint au réseau dans le cadre de la Politique agricole 2014-2018 et l'association renommée « Écoréseau & Paysage ».
- Le projet « Qualité du paysage », qui fait l'objet de contributions dans le cadre des paiements directs, comprend également les allées d'arbres, objet principal de la question. Cette mesure est toujours en vigueur, ce projet ayant été reconduit par l'OFAG jusqu'en 2025.
- Parc Chasseral et la commune de Val-de-Ruz ont été associés à la démarche de sauvegarde des allées d'arbres dans le cadre du projet des « Franges urbaines ». Ce projet perdure et tant la commune que le Parc ont la ferme intention de poursuivre cette démarche de sauvegarde. La commune intègre d'ailleurs cette thématique à son futur plan d'aménagement local en cours d'élaboration.
- Le rapport final relatif à la première étape 2014-2021 du projet « Qualité du Paysage » indique que l'objectif est atteint.
- La Chambre d'agriculture et de viticulture, en tant que mandataire de l'association Écoréseau & Paysage du Val-de-Ruz, a également fait la promotion de la plantation d'arbres pour renforcer les objectifs du projet « Qualité du Paysage Val-de-Ruz ».
- L'Écoréseau et le projet « Qualité du paysage » ont aussi été mis en évidence dans les Accords de positionnement stratégique (APS) dès 2017 entre la Région Val-de-Ruz et le canton.

Concrètement, l'engagement de l'État se poursuit, notamment avec le concours du service des ponts et chaussées, puisque de nombreuses allées sont sur le domaine public cantonal. Ce projet sera à nouveau inscrit dans la convention-programme 2025-2028 à signer avec l'OFEV. Le projet agricole « Qualité du paysage » a lui d'ores et déjà été reconduit jusqu'en 2025 par l'OFAG.

Le Conseil d'État peut ainsi confirmer que les mesures en vue de la sauvegarde des allées d'arbres du Val-de-Ruz ne prendront en aucun cas fin cette année et que cette démarche se poursuivra avec le soutien de la Confédération, du canton, de la commune de Val-de-Ruz et de Parc Chasseral.